

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 46 (1984)

Heft: 13

Rubrik: La loi et le droit

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Caractéristiques technique du MB 220:

Débit jusqu'à environ 30 t/h.
Nombre de couteaux 12.
Longueur de coupe théorique environ 5 mm.
Vitesse de travail jusqu'à environ 10 km/h.
Force nécessaire à partir d'environ 25 kW (35 CV).
Poids environ 450 kg. (Trad. H.O.)

Épandage anti-pollution

Les méthodes classiques d'épandage du purin peuvent non seulement être génératrices de désagréables odeurs mais également d'effets nocifs pour la santé. Le véhicule que l'on voit ici, la Vibraject, offre une solution anti-polluante en injectant le liquide profondément en terre où il ne peut contaminer animaux et rivières. De fabrication britannique cet équipement à quatre roues motrices peut ainsi injecter quelque 180 m³ de purin à l'hectare en deux heures environ, son réservoir de 9 hectolitres pouvant être rempli en moins de cinq minutes.

Le matériel d'injection – un pour prairies, l'autre pour terres arables – est monté sur une barre de travail à commande hydraulique donnant automatiquement la profondeur voulue. Les injecteurs de prairies consistent en une série de cinq pointes de gros calibre dotées d'un mouvement vibratoire pour activer l'arrivée du liquide et briser la terre avec le moins de destruction possible de la surface. Chaque unité de pointe est pourvue d'une lame de coupe et d'un rouleau à ressort qui remet en place la surface herbeuse et enferme ainsi le liquide.

Plus gros, les injecteurs de terre arable permettent également le sous-solage en toutes conditions. Ils sont montés selon un espace-ment plus important pour que la terre soulevée puisse passer entre les pointes. Celles-ci sont montées sur la barre par boulons de cisaillement afin de protéger le matériel des dégâts que pourraient lui occasionner certains obstacles fixes.

(Twose of Tiverton Limited, Lowman Green, Tiverton, Devon, Angleterre EX 16 4JT. Tél: 0884 - 25 36 91, Téléx: 42666.



Règles relatives à l'emploi de la tronçonneuse

ow. La tronçonneuse est impliquée dans chaque sixième accident de travail en forêt. Son équipement influence de manière décisive la fréquence et la gravité des accidents. Selon les directives de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents CNA, on «n'utilisera pour le travail en forêt que des tronçonneuses construites et équipées de telle sorte que, maniées correctement, elles préviennent les risques de blessures et de lésions corporelles.»

La tronçonneuse doit comprendre les dispositifs de protection suivants:

- Touche de sécurité
- Amortisseur de vibrations
- Amortisseur de bruit
- Protection de la chaîne
- Protection de la main et frein de chaîne.

Pour garantir le fonctionnement de ces dispositifs de sécurité, il faut continuellement soigner et entretenir cette tronçonneuse. En raison de la loi fédérale sur la sécurité des équipements techniques et appareillages du 19 mars 1976, il est défendu de faire de la publicité et de vendre des tronçonneuses sans les dispositifs de protection mentionnés. D'autant plus que, à partir du 1er août 1983, chaque tronçonneuse sortant sur le marché devra être équipée d'un frein de chaîne efficace.

Office pour la sécurité du travail dans l'économie forestière,
Rosenweg 14, 4500 Soleure.